

**OBLIGATAIRE**

# Avenir Obligataire

Accédez à un fonds obligataire exposé à un large univers d'investissement

## Investissez sur une large palette d'obligations

Avenir Obligataire investit majoritairement (70% minimum de l'encours du fonds) sur **des obligations d'États et d'émetteurs privés** qui pourront être émises à **taux fixe, à taux variables ou indexées**. Le solde du portefeuille (30% maximum) pourra être exposé en **produits monétaires de la zone euro**, directement ou via des OPCVM / FIA<sup>(1)</sup>.

Avenir Obligataire a pour objectif de surperformer sur **sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum**<sup>(2)</sup> son indicateur de référence, composé de : 60% Euro MTS 3-5 ans<sup>(3)</sup>, 20% Barclays Euro Agg Corp<sup>(4)</sup>, 10% JPM GBI Broad<sup>(5)</sup>, 5% BofA Merrill Lynch BB-B Euro HY<sup>(6)</sup>, 5% JPM EMBIG Diversified<sup>(7)</sup>.

Avec Avenir Obligataire, vous accédez à un placement disposant de nombreuses sources potentielles de performance. Avenir Obligataire vous permet ainsi d'être exposé en direct ou au travers d'autres OPCVM/FIA<sup>(1)</sup> :

- sur les obligations émises par les **États de la zone euro et d'autres pays développés internationaux** (entre 20% et 100% de l'actif net avec une limite à 20% sur les taux internationaux)
- sur les obligations à **haut rendement**<sup>(8)</sup> (10% maximum de son actif net)
- sur des obligations émises par des **États émergents** (10% maximum de son actif net)
- sur des **obligations convertibles**<sup>(9)</sup> (10% maximum de son actif net).

## Une sélection active des obligations composant Avenir Obligataire

La sélection des titres et des OPCVM / FIA constitutifs du portefeuille d'Avenir Obligataire est basée sur l'exploitation de plusieurs sources de performance :

### ■ La gestion stratégique de la sensibilité<sup>(10)</sup>

A partir du scénario macroéconomique d'ICS, des vues exprimées par le pôle d'expertise Taux de Natixis AM et des portefeuilles modèles revus chaque semaine, le gérant pilote activement la sensibilité du portefeuille par rapport à celle de l'indice de référence.

### ■ L'allocation dynamique sur la courbe des taux

En fonction des anticipations de déformation de la courbe des taux (pentification ou aplatissement), la gestion réalise une allocation relative au sein des segments de maturité inclus dans l'indice de référence.

### ■ L'allocation pays entre les États de la zone Euro et les obligations internationales

En fonction des vues sur les marchés nationaux et de la cherté relative des titres d'États, le gérant allocataire et les gérants des fonds sélectionnés cherchent à tirer profit des différences de taux entre les obligations des différents pays.

### ■ Allocation sur le crédit et sélection des émetteurs privés

En fonction des anticipations sur l'évolution des spreads de crédit, la gestion ajustera l'exposition à cette classe d'actifs, l'allocation sectorielle et la sélection des émetteurs.

### ■ La diversification

Selon les opportunités de marché, le gérant a la possibilité d'investir en direct ou au travers d'OPCVM/FIA, sur des obligations haut rendement, des obligations indexées et des obligations convertibles.

## Les points clés

- L'expertise reconnue de Natixis Asset Management sur la gestion obligataire
- Un large univers d'investissement
- Une sélection active des obligations
- Une gestion dynamique de la sensibilité dans le cadre d'une fourchette de 1 à 7

## Focus

L'équipe de gestion d'Avenir Obligataire s'appuie sur des équipes d'analystes tout au long du processus d'investissement.

D'une part, le département de Recherche Macro-économique, réunissant des économistes et des stratégestes, analyse les données de l'environnement économique et financier global et forge ses anticipations.

D'autre part, un Comité hebdomadaire animé par les gérants et analystes du pôle Investissement et solutions clients, fournit ses vues sur les indicateurs déterminants des marchés de taux : analyse de la durée, gestion de la courbe des taux, sur- ou sous-pondération des obligations crédit. Ce Comité Taux contribue par ailleurs aux conclusions globales du Comité d'Investissement Stratégique, dont les recommandations s'appliquent au portefeuille d'Avenir Obligataire.

(1) Fonds d'Investissement Alternatifs.

(2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avois.

(3) L'indice Euro MTS 3-5 ans est un indice obligataire qui mesure la performance du marché des emprunts d'État de la zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 et 5 ans. Il est disponible sur le site internet [www.euromtsindex.com](http://www.euromtsindex.com).

(4) L'indice Barclays Capital Euro Aggregate 500MM est composé de titres obligataires émis en euros dont les émissions ont un encours supérieur à 500 millions d'euros et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle des agences de notation Standard & Poor's et Fitch, et Baa3 dans l'échelle Moody's (catégories Investment grade). Cet indice est publié par Barclays Capital. Il est disponible sur le site Internet [www.barcap.com](http://www.barcap.com).

(5) L'indice JPM GBI (Global Bond Index) Global, couvert en euro, est représentatif des émissions souveraines d'obligations à revenu fixe de pays développés libellées en monnaies locales. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet : [www.mm.jpmorgan.com](http://www.mm.jpmorgan.com).

(6) L'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) mesure la performance du marché européen des obligations à haut rendement. Cet indice est publié par Bank of America. Il est disponible sur le site Internet [www.mindex@ml.com](http://www.mindex@ml.com).

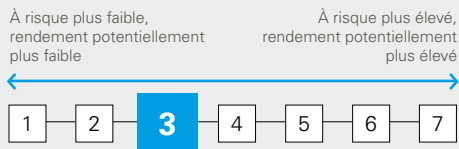
(7) L'indice JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified, couvert en euro, est représentatif de la performance des obligations souveraines libellées en dollar émises par les différents pays émergents entrant dans sa composition. L'indice est calculé en Dollar puis converti en Euro. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet : [www.mm.jpmorgan.com](http://www.mm.jpmorgan.com).

(8) Obligations à haut rendement ou high yield : obligations dont la notation par les agences est inférieure ou égale à BB+. Elles affichent un risque de défaut de remboursement et un rendement associé supérieurs à celui des obligations «Investment Grade» (notation supérieure à BB+).

(9) L'obligation convertible est une obligation qui donne à son détenteur, pendant la période de conversion, la possibilité de l'échanger contre une ou plusieurs actions de la société émettrice. L'obligation convertible s'assimile à une obligation classique avec une option d'achat sur des actions nouvelles de l'émetteur.

(10) La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation de son taux d'intérêt. Une obligation de sensibilité 5 verra sa valeur augmenter de 5 % si son taux d'intérêt diminue de 1 %.

## Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

## Les risques

Le fonds est principalement exposé au risque de taux, risque de crédit, au risque lié aux titres spéculatifs, au risque pays émergents, au risque de change et au risque de contrepartie. Le capital n'est pas garanti.

Une définition plus complète des risques est disponible dans le règlement du FCPE.

Pour encadrer le risque de taux, l'équipe de gestion du FCPE s'est fixée une fourchette de sensibilité du fonds aux taux d'intérêt de 1 à 7.

## Les équipes

**Natixis Interépargne** est leader de la tenue de comptes d'épargne salariale en France avec plus de 3 millions de comptes gérés et 28,85 % de parts de marché<sup>(1)</sup>. Depuis 45 ans, Natixis Interépargne accompagne les entreprises en matière de rémunération complémentaire afin de valoriser durablement leur politique de ressources humaines.

**Natixis Asset Management** se place au tout premier rang des gestionnaires d'actifs européens avec 328,8 milliards d'euros sous gestion et près de 648 collaborateurs<sup>(2)</sup>.

(1) Source : AFG au 31 décembre 2014.

(2) Source : Natixis Asset Management au 30 septembre 2015.

## Contacts Natixis Interépargne

### ■ Par téléphone :

pour les entreprises 02 31 07 74 74\*

pour les épargnants 02 31 07 74 00\*

\*coût d'un appel téléphonique non surtaxé

### ■ Par Internet : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)

■ Par courrier ou par fax : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

## Caractéristiques principales

Nom du fonds	Avenir Obligataire
Univers d'investissement	Obligations internationales
Fonds de fonds	Oui
Fonds maître	Aucun
Forme juridique	FCPE
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance internationaux
Société de gestion	Natixis Asset Management
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	28 décembre 1971
Devise	Euro
Indicateur de référence	60% Euro MTS 3-5 ans + 20% Barclays Euro Agg Corp + 10% JPM GBI Broad + 5% BofA Merrill Lynch BB-B Euro HY + 5% JPM EMBIG Diversified
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	3,05 €
Durée minimale de placement recommandée	3 ans <sup>(3)</sup>
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(3) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

## Commissions et frais

### ■ Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise :

- souscription à l'entrée : au plus égale à 0,90 % du montant du versement
- rachat à la sortie : néant

### ■ Commissions indirectes, à la charge du fonds :

- souscription : néant
- rachat : néant

### ■ Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds :

0,41 % TTC maximum l'an de l'actif net du fonds

### ■ Frais de gestion indirects, à la charge du fonds :

2,10 % TTC maximum l'an de l'actif net des OPCVM / FIA<sup>(4)</sup> sous-jacents

(4) Fonds d'Investissement Alternatifs.

## POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en janvier 2016, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF.

Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI qui devra vous être remis. Il est disponible sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.